

réunissent les mêmes pays, on pourrait s'attendre à ce que les résultats des deux votes soient identiques. Toutefois, comme il s'agit de parvenir à un consensus, les États qui appuient une résolution tentent parfois de convaincre ceux qui s'y opposent de remplacer leur vote défavorable par une abstention ou leur abstention par un vote favorable. Par conséquent, les résultats du vote tenu à l'Assemblée générale peuvent différer légèrement de ceux du vote tenu à la Première Commission.

Lors de la session de 1991 de l'AGNU, les États membres ont adopté 44 résolutions portant sur le désarmement, dont 27 par consensus.

### **Commission du désarmement des Nations Unies**

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) se réunit chaque printemps à New York pendant environ trois semaines. Tous les États membres de l'ONU peuvent participer à ses travaux. La CDNU examine beaucoup moins de dossiers liés au désarmement que la Première Commission, et elle les étudie plus en détail. Lors de sa session de mai 1991, la CDNU s'est penchée sur les dossiers suivants : 1) renseignements objectifs sur les questions militaires; 2) désarmement nucléaire; 3) désarmement régional; 4) rôle des sciences et de la technologie dans la promotion de la sécurité internationale et du désarmement.

La CDNU vise non pas à proposer des résolutions sur chaque question, mais à amener ses membres à s'entendre sur une déclaration ou un ensemble de recommandations. Contrairement à la Première Commission, la CDNU prend ses décisions par consensus et non par vote. Autrement dit, tous les États membres doivent approuver la déclaration; une majorité ne suffit pas.

### **Conférence du désarmement**

La Conférence du désarmement (CD) se réunit chaque année à Genève, en Suisse, pendant environ six mois. Trente-neuf pays dont le Canada en sont membres. La CD a pour rôle de négocier des traités sur le désarmement. En outre, elle peut créer des comités spéciaux et des groupes de travail chargés d'examiner des questions liées au désarmement. Depuis 1980, la CD négocie un traité qui interdirait la mise au point, la production, le stockage, la possession et l'utilisation d'armes chimiques. Par ailleurs, la CD examine d'autres dossiers dont l'interdiction des essais nucléaires et les moyens à prendre pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-

atmosphérique. Comme la CDNU, la CD ne peut prendre des décisions que par consensus. Elle fait rapport à l'Assemblée générale et obtient ses fonds de l'ONU, mais elle établit son propre programme et n'est pas tenue de suivre les recommandations de l'Assemblée générale.

### **Traités sur le désarmement**

Un certain nombre d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement ont été conclus grâce à des initiatives de l'ONU. Il s'agit notamment du Traité sur l'Antarctique, du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et du Traité de non-prolifération nucléaire. L'ONU organise à intervalles réguliers des conférences où les parties peuvent réexaminer ces traités.

### **Sessions spéciales**

L'AGNU a tenu trois sessions spéciales sur le désarmement, en 1978, en 1982 et en 1988. Les 149 États qui ont participé à la première session — appelée UNSSOD I — se sont entendus sur un document final demandant aux divers pays de mettre fin à la course aux armements et de réduire leurs arsenaux. Le document final contenait un programme d'action à cette fin. La deuxième session spéciale (UNSSOD II) n'a pu réaliser d'importants progrès par rapport au Document final adopté lors de l'UNSSOD I. En 1988, les délégués à l'UNSSOD III n'ont pu se mettre d'accord sur aucune déclaration finale.

### **Autres activités**

L'ONU compte un Département des affaires du désarmement (DAD) qui aide à l'exécution des recommandations contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale. Le DAD mène des études, organise des conférences et diffuse des renseignements sur le désarmement dans le monde entier.

En plus des sessions extraordinaires, l'AGNU tient à l'occasion des conférences spéciales sur les questions liées au désarmement, dont la Conférence sur le désarmement et le développement qui a eu lieu en 1987. Par ailleurs, à la suite d'une décision du Conseil de sécurité, une commission spéciale des Nations Unies s'occupe actuellement de la destruction des capacités de l'Irak en matière de missiles et d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

### **Les difficultés de l'ONU**

Étant donné que presque tous les États prennent part à la plupart des discussions sur le désarmement menées aux

Nations Unies, il est difficile de formuler des recommandations sur lesquelles la totalité des États — ni même la majorité — puissent s'entendre. À la Première Commission et à la CDNU, il arrive souvent que les États se lancent des accusations au lieu de discuter. Même la CD, dont le nombre de membres est pourtant moins élevé, a eu jusqu'ici du mal à amener les États à se mettre d'accord sur la question complexe de l'interdiction des armes chimiques.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sont parfois contradictoires. Les résolutions adoptées par consensus sont souvent énoncées en termes tellement généraux qu'il serait difficile d'en faire des traités, qui doivent être clairs et précis. Les résolutions qui ne sont pas adoptées par consensus ont moins de poids. De plus, les États qui votent contre la résolution sont souvent ceux qui seraient tenus d'en mettre à exécution les recommandations. Il est important de se rappeler que l'ONU n'existe pas indépendamment des États qui la composent. Si les États membres ne sont pas prêts à prendre des mesures en faveur du désarmement, l'Assemblée générale ne peut les obliger à le faire.

Étant donné l'importance et la lenteur de l'ONU, les États qui veulent négocier un traité de désarmement le font souvent à l'extérieur du cadre des Nations Unies. Les principaux traités sur le désarmement conclus ces dix dernières années ont tous été négociés ailleurs qu'à l'ONU. Il s'agit du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire entre les États-Unis et l'URSS, du Traité sur les forces conventionnelles en Europe entre l'OTAN et l'ancien Pacte de Varsovie et du Traité sur la réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et l'URSS.

### **Valeur du rôle de l'ONU**

L'ONU offre aux États membres une tribune où ils peuvent échanger des idées sur le désarmement et déterminer dans quels domaines ils sont d'accord. Pour les États qui ne participent pas aux pourparlers sur le désarmement entre l'Est et l'Ouest, l'ONU est peut-être la seule tribune où ils puissent exprimer leurs préoccupations et leurs opinions sur le désarmement. Les études et conférences des Nations Unies peuvent examiner de nouvelles approches du désarmement et aider à les faire accepter par la communauté internationale.

Bien que les résolutions des Nations Unies n'aboutissent pas toujours aux mesures qu'elles préconisent, elles montrent clairement que les États